Envoyé en préfecture le 06/04/2017
[redacted]06/04/2017
[redacted]7
[redacted]3-20170329-[redacted]70406[redacted]DE

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 29 mars 2017
Séance du 13 mars 2017

8 ACSO – entretien des espaces extérieurs des gymnases et d'installation sportives - convention

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**
MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, LEHNER, M. BOULHAMANE Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. BOUKHACHBA	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
M. MONTES	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. NATANSON

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : **0**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

En application du code général des collectivités territoriales, la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) peut confier, par convention, la gestion du certains équipements relevant de ses attributions aux communes membres.

Le schéma de mutualisation adopté en conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC), le 24 mars 2016 prévoit, la mise en place de prestations de services des communes au profit de la communauté d'agglomération en matière, notamment, d'entretien des espaces extérieurs des gymnases.

Pour faire suite à ce schéma de mutualisation, la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise a adressé le 23 février 2017 à la Ville de Creil, la convention cadre relative au transfert de la gestion de l'entretien des espaces extérieurs des gymnases :

- Gabriel Havez,
- Jean-Jacques Rousseau,
- Jules Michelet

et des terrains extérieurs de :

- l'Ile Saint Maurice,
- Gymnase Jules Uhry.

Envoyé en préfecture le 06/04/2017
/2017
Affi
ID : 170329-DLRG 008-DE

maintenant !

Cette convention de transfert de gestion d'équipement fixe :

- les modalités de délégation de la gestion des installations sportives extérieures suscitées,
- les obligations de chacune des parties,
- les clauses administratives,
- les clauses techniques.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1er avril 2017.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre ci-annexée relative à l'entretien des espaces extérieurs des gymnases Gabriel Havez, Jean-Jacques Rousseau, Jules Michelet et des terrains extérieurs de l'Ile Saint Maurice et du Gymnase Jules Uhry.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 06/04/2017
/2017
Affi
ID : 170329-DLRC 0008-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L5211-39-1, L5216-7-1,
Vu la convention cadre relative au transfert de la gestion de l'entretien des espaces extérieurs des gymnases Gabriel Havez, Jean-Jacques Rousseau, Jules Michelet et des terrains extérieurs de l'Ile Saint Maurice et du Gymnase Jules Uhry,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2017,
Considérant que la ville de Creil est dotée de services d'entretien des espaces verts dont la communauté d'agglomération est dépourvue,
Considérant qu'il convient de fixer les modalités de gestion, par la Ville de Creil, des installations sportives extérieures appartenant à la communauté d'agglomération,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre relative à l'entretien des espaces extérieurs des gymnases Gabriel Havez, Jean-Jacques Rousseau, Jules Michelet et des terrains extérieurs de l'Ile Saint Maurice et du Gymnase Jules Uhry, ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 30 MARS 2017

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 06/04/17
et publication ou notification le 06/04/17
affiché le 30/03/17
CREIL, le 06/04/2017

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

C'est maintenant !
www.creil.fr
LA VILLE CREIL PICARDIE

Envoyé en préfecture le 06/04/2017
Reçu en préfecture le 06/04/2017
Affiché le 30/03/2017
ID : 060-216001743-20170329-DLRG170406008-DE